

Circulaire Ligue BFC- Licence Club FFT 2027

Informations et précisions sur le changement de club, le rattachement et les compétitions

Mise à jour le : 16/10/2026

Evolution licence : Licence Club FFT

Depuis le 1^{er} septembre 2026, la Licence FFT a évolué et regroupe désormais les différentes pratiques de la FFT sous une seule licence : la **Licence Club FFT**.

Elle permet de pratiquer le tennis, le padel, le pickleball et le beach-tennis.

Tarifs 2027 :

- Adultes : 33€
- Jeunes 7 à 18 ans : 23€
- Moins de 7 ans : 13€

Cette évolution de la licence entraîne de nouvelles modalités concernant le club de rattachement, notamment pour la participation aux championnats par équipes et aux championnats par paires de Padel, ainsi que pour les changements de club.

Cette circulaire a pour but de distinguer les différents sujets et d'expliquer les problèmes rencontrés au quotidien par les clubs ou les licenciés.

1/ Deux notions à distinguer : licence et rattachement

Tout d'abord, il est important de distinguer :

- La Licence :

Le club de licence est celui qui est pris en compte pour les championnats par équipes de Tennis du Tennis.

Note : Un licencié d'un club 100% padel peut avec la nouvelle licence FFT, jouer en compétitions individuels de tennis, au même titre que pour une compétition de beach-tennis ou de pickleball.

- Le Rattachement:

Un licencié peut se rattacher à un club proposant du Padel (peu importe la Ligue) afin de pratiquer le Padel en équipes et par paire avec ce club, même si son club de licence propose du tennis ET du padel.



Le rattachement détermine notamment le club avec lequel le joueur peut participer :

- Aux matchs par équipe de Padel (6 à 8 joueurs dans une équipe)
- Aux championnats par paire de padel (2 joueurs par équipe)

A RETENIR :

Pour le Tennis, c'est le club de licence qui est pris en compte pour les championnats par équipes.

Pour le Padel, le rattachement Padel peut permettre de jouer avec un autre club que celui de la prise de licence.

L'inverse n'est pas possible.

2/ Comment choisir son club de licence ?

Le choix du club de licence est déterminant pour la possibilité de participer aux championnats par équipes de Tennis.

Ainsi, un joueur souhaitant participer aux championnats par équipes en Tennis doit se licencier dans le club qu'il souhaite représenter.

Exemple :

Un joueur souhaite :

- Jouer les championnats par équipes de Tennis avec le Club A
- Jouer les championnats par équipes et par paire de Padel avec le Club B.

Il doit :

- Prendre sa licence dans le club A afin de représenter ce club aux championnats par équipes de tennis
- Demander un rattachement Padel auprès du Club B

Il pourra jouer au Tennis sous les couleurs du Club A tout en jouant sous les couleurs du Club B au Padel- ce club B peut être situé dans une autre Ligue.



3/ Cas d'un licencié dans un club 100% Padel

Lorsqu'un licencié prend sa licence dans une structure 100% Padel, il ne peut pas utiliser le dispositif de rattachement pour choisir un autre club pour les compétitions par équipes de Tennis, mais peut participer à des compétitions et championnats individuels de tennis.

Exemple :

Un joueur prend sa Licence Club FFT 2027 dans un club 100%Padel (Club A).

Il souhaite jouer les championnats par équipes de Tennis avec le Club B. Il ne peut pas effectuer un rattachement.

Il doit avoir sa licence dans le Club B et doit donc faire une demande de changement de club (également appelé mutation) du club A vers le Club B. La procédure est expliquée plus loin dans ce document.

4/ Cas d'un licencié dans un club Tennis ET Padel

Lorsqu'un licencié est titulaire de sa licence proposant Tennis ET Padel, il peut demander un rattachement Padel auprès d'un autre club proposant du Padel.

Dans ce cas, il conserve son club de licence et n'effectue pas de changement de club.

Exemple :

Un joueur prend sa licence 2027 dans le Club A, qui propose tennis et padel. Il souhaite jouer les compétitions de Padel avec le Club B.

Il conserve sa licence au Club A.

Il fait une demande de rattachement Padel auprès du Club B.

Une fois le rattachement validé par le club d'accueil B, il peut être rattaché au Club B pour les compétitions par équipes et par paire de padel concernées.



5/ Comment effectuer un changement de club au sein de la Ligue BFC ?

La procédure de changement/mutation de club s'effectue **par le licencié sur le site ou l'application Ten'Up**.

Le licencié souscrit sa nouvelle licence auprès du nouveau club qu'il souhaite rejoindre.

Le classement de juin constitue le classement de référence pour déterminer les éventuelles conditions d'autorisation liées au changement de club.

Le président du club quitté reçoit une notification par e-mail et par SMS l'informant de la demande de changement de club. Il dispose d'un délai de 7 jours pour se prononcer. En l'absence de réponse dans ce délai, le changement de club est considéré comme accepté.

Le **changement de club de licence n'entraîne pas automatiquement le changement de rattachement Padel**. Ainsi, lorsqu'un licencié change de club de licence, il conserve par défaut son ancien rattachement Padel, s'il en avait un. S'il souhaite également être rattaché à son nouveau club pour les compétitions de padel, il doit effectuer une nouvelle demande de rattachement Padel.

Notes importantes:

- **Statut des muté.e.s pour les Championnats par équipes de tennis :**

Pour les joueurs soumis à autorisation du club quitté (joueurs de 1re ou 2e série, ainsi que joueurs de 3e série âgés de 13 ans et moins au 30 juin 2026), le changement de club doit être enregistré au plus tard le 31 octobre pour permettre leur participation aux compétitions par équipes avec leur nouveau club.

En cas d'autorisation du club quitté, ou d'absence d'opposition dans le délai prévu, le joueur de 1re ou 2e série obtient le statut « NvEQ » (Nouvellement Équipe). Le joueur de 3e série âgé de 13 ans et moins obtient quant à lui le statut « EQ » (Équipe).

Après le 31 octobre, le joueur obtient le statut « Non EQ » (Non Équipe) et ne peut pas participer aux compétitions par équipes avec son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

- **Statut des muté.e.s pour les Championnats par équipes de padel :**

Lorsqu'un licencié change de club et qu'il était déjà engagé dans des championnats par équipes de padel avec son ancien club, son changement de club entraîne un changement de statut pour les championnats par équipes de padel : il est alors considéré comme « NvEq » (Nouvelle Équipe).

La procédure est également à retrouver sur le site de la Ligue : <https://ligue-bfc-tennis.fr/wp-content/uploads/2023/07/procedure-changement-de-club.pdf>



6/ Cas particulier : changement de club en cours d'année sportive

Pour tout changement de club d'un licencié dont la licence est déjà validée et saisie pour la saison sportive en cours, une liste avec les licenciés concernés doit être transmise à la Ligue.

La liste doit comporter pour chaque licencié :

- NOM
- Prénom
- Numéro de licence

La liste est à transmettre à Pauline POTIRON- pauline.potiron@fft.fr .

Note : Le club de départ sera prélevé du montant de la licence à la FFT. Le club d'accueil ne pourra refaire payer la licence au licencié.

7/ Licences « délivrées » et « rattachées »

Il convient également de distinguer :

- les licences délivrées par le club ;
- les licences rattachées au club.

Le club de licence reste le club d'attachement du licencié pour les statistiques, tandis que les licences délivrées et rattachées sont distinguées dans les données fédérales.

8/Rattachement Padel et compétitions

Pour les **championnats régionaux par paires** et les **championnats nationaux par équipes au sein de la Ligue BFC**, la date limite de rattachement est fixée au **31 décembre 2026**, sous réserve des règlements applicables aux différentes divisions.



Possibilités du licencié selon le type de club de licence	Tournois et championnats individuels tennis et padel	Championnats par équipes Tennis	Championnats par équipes et par paire Padel	Rattachement
Licence Club FFT dans un club 100 % Tennis	☒ Oui	☒ Oui – le licencié représente le club de licence	☐ Non	Possible de jouer en championnats par équipes et par paires de padel avec un rattachement obligatoire dans un club de tennis et padel ou 100% padel via Ten'Up avant le 31/12/2026
Licence Club FFT dans un club Tennis + Padel	☒ Oui	☒ Oui – le licencié représente club de licence	☒ Oui – le licencié est rattaché par défaut au club de licence	Possible de jouer en championnats par équipes et par paires de padel avec un rattachement obligatoire dans un autre club de tennis et padel ou 100% padel via Ten'Up avant le 31/12/2026
Licence Club (Affilié ou Habilité) FFT dans un club 100 % Padel	☒ Oui	☐ Non	☒ Oui – le licencié est rattaché par défaut au club de licence	☐ Non - impossible de se rattacher à un autre club de padel

À retenir :

LICENCE → TENNIS

La licence détermine le club dans lequel le joueur peut participer aux matchs par équipes de Tennis.

RATTACHEMENT → PADEL

Le rattachement à un club de Padel détermine le club dans lequel le joueur peut participer aux matchs par



équipes et aux championnats par paires de Padel. Le changement de club de licence n'entraîne pas automatiquement le changement de rattachement Padel.

